



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 2 avril 2024</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 15 avril 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET</p> <p><b>Etaient représentées :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY</p>
--	--

**Délibération n°46**

**Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN**

**Objet : Acquisition de terrains appartenant aux conjoints EPENOY au lieu-dit «Outrechaie»**

Les conjoints EPENOY ont fait part à la commune de leur souhait de se dessaisir des parcelles cadastrées Section I n° 1571 (160 m<sup>2</sup>), n° 823 (1515 m<sup>2</sup>), n° 825 (7 990 m<sup>2</sup>) et n° 1575 (8 200 m<sup>2</sup>), sises en zone AP du Plan Local d'Urbanisme et de la parcelle cadastrée section I n° 826 (24 m<sup>2</sup>) située en zone AHc, d'une surface totale de 17 889 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu de la situation de ces parcelles, il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire.

La commune a émis un avis favorable à l'acquisition de ces terrains d'une surface totale de 17 889 m<sup>2</sup> au prix de 23 000 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise l'acquisition des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408\_DE46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024  
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

